

DE NOS TERRITOIRES : L'EPAMA, outil d'avenir.



Débarrasser les Ardennais de la hantise chronique des inondations, dont on sait quels dégâts elles ont pu faire... Tel est l'objectif principal de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse (EPAMA). Cet organisme, financé à parité par la Région Champagne-Ardenne et la Région Lorraine, a pour objet de fédérer l'ensemble des collectivités riveraines du fleuve depuis sa source, sur le plateau de Langres, jusqu'à Givet. Sont donc également associés à son financement et à sa gestion les départements et les communes ou communautés de communes concernées.



Autrecourt : la Meuse entre dans les Ardennes

Trois types d'intervention sont mises en œuvre par l'EPAMA. Sa première action a consisté à mettre en place des outils de mesure du niveau d'eau et de processus d'alerte et d'information permettant de prévenir les crues. La seconde porte sur la réalisation de travaux permettant d'en limiter les effets. En modernisant les écluses sur Charleville-Mézières et en réalisant à hauteur de Mouzon des levées de terre, l'EPAMA a ainsi permis de mieux réguler l'écoulement des eaux, et donc de limiter les débordements. Le troisième type d'intervention consiste à réaliser des ouvrages de protection le long des berges. Des digues sont ainsi réalisées sur le bassin de Givet.

Pour l'avenir, l'EPAMA s'est donné plusieurs objectifs. Le premier est de contribuer à la réflexion engagée par Voies Navigables de France, pour moderniser l'ensemble des barrages, de Mouzon à Givet. Ces aménagements devraient à terme supprimer tout risque de crue, et permettre la production d'électricité. L'EPAMA est favorable au projet. Elu depuis les dernières régionales Président de l'EPAMA, je me dois cependant d'attirer l'attention des élus de la vallée de la Meuse sur les suppressions d'emplois que VNF veut imposer dans ses rangs à cette occasion. Une autre ambition de l'EPAMA est de donner à

l'aménagement de la Meuse une dimension transfrontalière. Faire de la vallée de la Meuse, jusqu'à Liège et Anvers, un axe de développement économique et touristique majeur, est l'une des ambitions communes que se sont données le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et la région Wallonne. Au-delà de l'exploitation du fleuve lui-même (navigation commerciale ou de plaisance), l'embellissement et l'animation des communes riveraines, comme la réalisation d'axes de transports performants jusqu'à Dinant et au-delà, sont indispensables.

Le principe de base de l'EPAMA, qui lui donne tout son sens, est celui de la solidarité. Ce sont en fait les collectivités qui sont en amont qui assurent, par les travaux qu'elles réalisent et les moyens financiers qu'elles apportent, en aval, la protection des populations, plus exposées aux crues. C'est bien là l'intérêt de l'action politique menée par l'EPAMA, du point de vue de l'aménagement du territoire, comme



La débâcle à Joigny

du point de vue écologique. Au-delà des dispositifs anti-crues, les élus de l'EPAMA sont, en effet, très attentifs, au respect des biotopes liés à la vie du fleuve (poissons, oiseaux...) et à l'état de ses berges, comme de ses affluents. D'où les décisions prises sur la partie amont de la Meuse (secteur dit « Meuse moyenne ») pour mener à bien les études et travaux d'entretien

nécessaires à la préservation de la biodiversité. Un programme de lutte contre les pollutions d'origine industrielle ou agricole dont les effets peuvent être ravageurs en aval, a été ainsi négocié avec l'ensemble des départements de la Meuse, jusqu'aux Vosges et à la Haute-Marne, où la Meuse prend sa source. Les financements sont négociés avec l'Etat et l'Agence de Bassin.



La Meuse à Givet

Fleuve frontière, dont l'histoire a été marquée par les invasions et les guerres, la Meuse a toute sa place dans le respect des équilibres environnementaux, le développement économique et touristique ainsi que l'aménagement plus global des territoires qu'elle traverse. Au-delà de son rôle contre les crues, l'EPAMA est un outil pour préparer l'avenir. Les élus ardennais y sont actifs. L'accord négocié avec nos amis de Lorraine, pour que ce soit le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne qui pilote l'établissement est non seulement le signe de la bonne entente entre les deux régions. C'est aussi pour notre département la garantie que la voix de ses populations et de ses élus sera toujours entendue.

Jean-Paul BACHY
Président de la Région
Champagne-Ardenne
Président de l'EPAMA